



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 8 mars 2023

PV 1-2023

1. ACCUEIL ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 20h, la Présidente, Mme Stéphanie Reda, ouvre cette première séance de l'année en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité ainsi qu'un représentant de la presse.

La Présidente se réjouit d'accueillir Mme Sandra Humair et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal. Elle rappelle que Mme Humair ne pourra pas voter avant d'être assermentée.

Le procès-verbal de la séance est pris par Mme Noémie Girard, secrétaire.

Quorum

38 membres présents, 6 membres absents excusés, 1 membre absent non excusé.

Ordre du jour et documents

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 9 février 2023. Les documents nécessaires à la préparation de la séance – réponse de la Municipalité au postulat de M. Samuel Berthoud, préavis municipal n° 1/2023, procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 et annexes y relatives – ont, quant à eux, été transmis via l'Intranet du Conseil, à la même date.

La Présidente annonce que M. Samuel Berthoud a déposé une interpellation écrite intitulée « Communications actives sur les activités de la commission de surveillance ». Elle propose donc de porter cet objet à l'ordre du jour, qui se trouve ainsi modifié : l'interpellation devient le point n° 9 et le point « Divers et propositions individuelles » devient le n° 10.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 est accepté à la large majorité par 33 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

Mme Stéphanie Reda adresse ses remerciements à Mme Noémie Girard pour le travail effectué.

3. ASSERMENTATION D'UNE CONSEILLÈRE COMMUNALE

Pour donner suite à la démission du Conseil communal de M. Julien Humair, Mme Sandra Humair, dernière personne à figurer sur la liste des « viennent-ensuite », est assermentée par la Présidente et accueillie par acclamation par l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Concernant la liste des « viennent-ensuite » qui est désormais épuisée, Mme Stéphanie Reda annonce qu'il n'est pas obligatoire d'organiser immédiatement une élection complémentaire pour reformer cette liste suite à la révision de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Il est en effet possible de laisser l'effectif du Conseil communal diminuer jusqu'à une certaine limite, à savoir un cinquième. Sur les conseils de M. le Préfet Pascal Dessauges, le Bureau a pris la décision de laisser réduire l'effectif des membres du Conseil de deux personnes et de solliciter, à ce moment-là, la mise sur pied d'une élection complémentaire.

Sur un autre sujet, la Présidente prie les membres des commissions *ad hoc* qui n'auraient pas pu signer les rapports originaux, qui doivent être remis les soirs des séances de Conseil, de le faire dans les plus brefs

délais, en se rendant rapidement à l'Administration communale où ils sont déposés. En effet, la secrétaire passe beaucoup de temps à faire des relances pour obtenir ces signatures.

Elle informe également qu'un lien pour accéder à l'Intranet du Conseil est désormais disponible sous l'onglet « Autorités / Bureau du Conseil » du site internet du village. Elle adresse ses remerciements aux Conseillers-ères qui en ont fait la suggestion.

Par ailleurs, la Présidente annonce que le contrôle préfectoral annuel a eu lieu le 7 février dernier, en présence d'elle-même et de Mme Noémie Girard, secrétaire. M. Pascal Dessauges, Préfet, a relevé l'excellente tenue des dossiers du Conseil et adressé ses félicitations au Bureau. A son tour, Mme Stéphanie Reda remercie chaleureusement la secrétaire pour son travail et l'assemblée l'applaudit.

Au cours de cet entretien, le sujet des commissions dites « mixtes ou bipartites » nommées par le Bureau du Conseil sur demande de la Municipalité est venu sur la table. M. Pascal Dessauges, Préfet, a signalé que cette démarche n'entrait pas dans le cadre légal de la Loi sur les communes (LC). Il a en effet précisé que si la Municipalité souhaite proposer une démarche participative, notamment en intégrant des Conseillers-ères communaux-ales dans ses travaux, elle est en mesure de le faire, mais uniquement sous la forme de « groupe de travail ». Ces groupes de travail sont nommés par la Municipalité, travaillent pour elle et représentent une aide à la décision municipale. Ils rapportent donc à la Municipalité et pas au Conseil communal. Ils peuvent être composés de membres du Conseil, d'habitant-e-s de Vufflens-la-Ville ou d'ailleurs, de spécialistes du domaine mandatés par la Municipalité, de Municipaux, etc. A la fin de l'entretien, M. le Préfet a insisté sur le fait que ces commissions mixtes devaient être dissoutes par le Bureau et transformées en groupes de travail par la Municipalité, si elle le souhaite. Un courrier a donc été adressé aux membres de ces commissions (à savoir PECC et ZUP) pour leur signaler la dissolution des commissions et la reprise en charge du travail par la Municipalité. En conclusion, si l'intention de départ la Municipalité était louable, puisqu'elle avait la volonté de faire participer le Conseil, il faut garder à l'esprit que chacun doit rester à sa place et ne pas faire de l'ingérence. La Présidente tient également à remercier les membres des deux ex-commissions qui ont tous accepté d'intégrer les groupes de travail gérés par la Municipalité.

D'autre part, Mme Stéphanie Reda annonce que la séance du Conseil du mercredi 3 mai 2023 est annulée. La prochaine séance aura donc lieu le mercredi 21 juin 2023.

Elle informe également que l'ARASPE – Association régionale pour l'Action sociale Prilly-Echallens – est en train de modifier ses statuts. Ce projet des nouveaux statuts a été accepté par le Codir et est passé en lecture préalable au Canton. L'entrée dans la première phase de la procédure de consultation auprès des communes est la suivante : l'avant-projet du texte est soumis par les municipalités des communes membres aux bureaux de leurs conseils respectifs qui nomment chacun une commission consultative. La Présidente prie donc les personnes intéressées à intégrer cette commission de s'annoncer auprès d'elle en fin de séance.

Pour terminer, la Présidente annonce avoir reçu un courrier de contre-expertise démocratique émanant des personnes qui se sont installées dans la zone de l'éventuelle future gravière, au Moulin d'Amour. Ce courrier a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Vufflens-la-Ville le 7 mars 2023. Il a également été adressé directement à la Présidente dans le but qu'il soit lu durant la séance du Conseil communal. La Présidente demande si tout le monde a bien reçu cette lettre et, dans le cas contraire, si des membres en souhaitent la lecture en plénum. Il est répondu par l'affirmative par certains Conseillers-ères. Mme Stéphanie Reda donne donc lecture du courrier de contre-expertise démocratique. Au moment de transmettre le numéro de téléphone aux membres susceptibles d'être intéressés, MM. Joseph Vanderweckene et Raymond Lambelet interviennent en soulignant qu'il s'agit d'un numéro français. Pour clore le sujet, la Présidente déclare que les personnes souhaitant obtenir ce numéro peuvent s'adresser à elle en fin de séance.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC

Personnel communal

Nous recherchons deux personnes pour le bon fonctionnement de l'Administration communale, une pour remplacer Mme Trebern au poste du contrôle des habitants à 40 % et une pour occuper le nouveau poste que nous avons créé, soit un-e secrétaire assistant-e à 20 ou 30 %, pour épauler notre secrétaire municipale et l'équipe administrative.

M. Panchaud, notre employé de la voirie, était en arrêt de travail à 100% depuis le 16 janvier à la suite d'un accident de travail. Il a pu reprendre son activité à 50% depuis le 22 février. Mme Rappaz collaboratrice à Pic et Croc est également arrêtée à la suite d'un accident depuis le 6 février et cela au moins jusqu'au 20 mars.

Visite du Préfet

Comme chaque année, nous avons reçu M. Dessauges, Préfet du district du Gros-de-Vaud, pour la visite de contrôle du fonctionnement des autorités et de la Commune. Cette visite a eu lieu le 7 février 2023. Elle s'est très bien déroulée, car les informations et critères demandés étaient tous remplis à entière satisfaction.

Visite des commerces locaux

Une visite de contrôle des commerces sur notre territoire a été effectuée selon les directives cantonales de la police du commerce. Le contrôle des exigences en la matière est de la responsabilité de la commune. Trois établissements ont été visités pour la première fois en collaboration avec un inspecteur de la Police cantonale du commerce, lequel nous a instruits à cette nouvelle tâche. Tout s'est bien passé à l'exception de quelques petits détails dont nous avons fait suivre les remarques par courrier au commerçant concerné.

Groupe de travail ZUP et PECC

Deux groupes de travail ont été constitués par la Municipalité, un premier pour la ZUP avec trois membres de la Municipalité, trois du Conseil communal et trois personnes issues de la population, ceci afin que ce groupe soit le plus représentatif possible.

Pour le groupe de travail du PECC, il y a deux membres de la Municipalité, trois du Conseil communal et deux membres choisis parmi la population ce qui permet aussi une bonne représentativité.

Ces deux groupes ont pour but de fonctionner en tant que consultants, rapportant directement à l'ensemble de la Municipalité afin de lui procurer une aide à la décision par un rapport final concernant les démarches participatives.

Après réception du rapport du groupe de travail ZUP, l'étude de faisabilité pour les deux ZUP sera menée par la Municipalité et le groupe de travail sera dissout.

Pour le PECC le groupe de travail fonctionnera jusqu'au rapport final également, puis il sera dissout à la fin de son travail.

Zone du Moulin d'Amour

Vous avez tous appris par les médias, le bouche à oreille ou par une missive dans vos boîtes aux lettres que cette zone forestière était occupée par des personnes qui souhaitent attirer l'attention des habitants du village et de la région quant à la nature et la biodiversité des lieux.

Après les contacts du Syndic avec de nombreuses instances concernées et en particulier avec le Conseiller d'Etat M. Venizelos en personne, la Municipalité a reçu quatre représentants des occupants de la zone.

Elle a obtenu des garanties quant à leur départ le 3 avril au plus tard et la restitution des lieux dans l'état où ils étaient lors de leur arrivée.

Après mûres réflexions et à l'écoute de personnes avisées ainsi que des Autorités cantonales, la Municipalité a retenu la voie douce de la tolérance et a renoncé à déposer plainte.

Changement d'avocat-conseil

Le Conseil de la Commune en matière de police des constructions a été nommé en qualité de Juge à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP). Il nous a donc fallu changer d'avocat. La Commune sera désormais représentée par Me Luc Pittet, lequel est également spécialiste FSA (Fédération Suisse des Avocats) en droit de la construction et de l'immobilier.

Préavis à venir

Lors de la prochaine séance du 21 juin, la Municipalité ambitionne de vous présenter les préavis suivants :

- L'exécution des chemins AF
- Le rapport de gestion & les comptes communaux 2022.

M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL

Domaine de l'eau

Grâce à la vigilance du propriétaire, nous avons détecté une fuite sur une conduite privée, laquelle a pu être rapidement réparée. Le décompte des pertes d'eau 2022, à la suite du relevé au 1^{er} octobre fait état d'un volume d'eau acheté d'environ 79'000 m³ et d'un volume vendu de 70'731 m³ soit un delta de 10,5 %. Ce bon résultat est inhérent au fait que nous n'avons eu que deux fuites sur notre réseau au cours de l'année 2022.

Sécurité piétonne

Afin d'assurer la sécurité des usagers du chemin des Berges, nous avons, compte tenu de la chute d'un arbre et d'entente avec le garde forestier, fait abattre tous les arbres susceptibles de constituer un danger immédiat ou futur. L'abattage a eu le 14 février, soit pendant les relâches scolaires et nous avons tout mis en œuvre afin de garantir une bonne communication.

Secteur de la gare CFF

A la suite d'une séance que nous avons eue en début octobre avec des représentants CFF, nous aurions dû recevoir rapidement une confirmation de leurs intentions sous la forme de divers projets de convention. Nous les avons reçus hier... Aussi sommes-nous enfin en mesure de vous informer précisément de l'évolution des projets dans le secteur de la gare.

Cette dernière sera mise en conformité LHand à l'horizon 2028. Pour des raisons techniques, cela implique son déplacement d'environ 350 mètres en direction de Bussigny. Elle sera munie de trois rampes dont une côté zone industrielle et deux au niveau des voies 1 et 2 ainsi que de deux escaliers.

Préalablement à la mise en conformité LHand de la halte, un P+R d'une cinquantaine de places, soit une trentaine avant le tilleul et 20 après cet arbre, sera créé à l'horizon 2025. Les bus ne s'arrêteront plus sur la route comme présentement, mais un arrêt est prévu à proximité du tilleul. Leur parcours fera le tour du futur P+R. Cette demande de la Municipalité contribue à l'amélioration de la sécurité.

En ce qui concerne le P+R, le rapport final d'étude de la planification régionale du Gros-de-Vaud est sous toit. Il prévoit un besoin théorique, **à l'horizon 2035**, de 80 places de parc à Vufflens-la-Ville. Le delta d'une trentaine de place est un sujet qui, à l'horizon 2035, concernera les CFF et la DGMR. Dans ce contexte, la

parcelle communale 1212 n'est momentanément pas un sujet de discussion. Au vu du déplacement de l'arrêt des trains de 350 mètres, celle-ci est susceptible de perdre quelque peu de son attrait.

MME CAROLINE JAUGEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

PECC

Le sondage envoyé à l'ensemble de la population est clos depuis le 17 février. Sur les 640 tous-ménages envoyés, nous avons reçu 125 réponses par voie papier et électronique.

Ces résultats ont été traités par Impact Concept qui les a présentés au groupe de travail PECC.

La restitution de ces résultats se fera lors d'une séance publique qui aura lieu à la Grande salle le jeudi 23 mars 2023 à 18h30.

Jubilés

Le 16 janvier, une délégation municipale s'est rendue au domicile de Mme et M. Golay Ginette et Edouard afin de leur présenter tous leurs vœux pour leurs noces d'or.

Manifestations

Nous entamons la dernière ligne droite avant le départ de la cinquième étape du Tour de Romandie qui se déroulera le dimanche 30 avril dès 9h30 à la ZI de la Plaine.

Avant cela deux évènements à noter :

- Le repas de soutien qui se déroulera demain, jeudi 9 mars à la Grande salle de Penthaz.
- Puis le Tour de Gourmandie partira de Vufflens le dimanche 23 avril pour faire des escales gourmandes dans nos six communes partenaires de l'évènement.

N'hésitez pas à vous inscrire via le site internet www.tdr-vufflens-la-ville.ch

MME CHANTAL DI LALLO, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Piscine intercommunale de Cossonay

J'ai le plaisir de vous annoncer que la piscine de Cossonay propose une nouvelle activité dès ce printemps. Les barboteurs s'installent avec un cours dédié aux enfants de 4 mois à 5 ans. Un concept novateur qui a pour but d'initier les bébés et jeunes enfants à l'éveil aquatique. Les bébés auront l'occasion de se rendre à la piscine avec leurs parents qui disposeront de deux moniteurs prêts à leur donner conseil et leur apprendre à prendre confiance dans l'eau. Pour les plus grands, il s'agit d'une belle transition avant l'école de natation.

Ouverture le dimanche matin de 8h30 à 10h30 pour les petits de 4 mois à 4 ans, puis de 10h45 à 12h45 pour les enfants de 2 à 5 ans.

Le petit bassin sera privatisé pour cette activité.

De plus, un stage autour des jeux aquatiques sera proposé aux jeunes de 6 à 12 ans pendant les vacances de Pâques. Au programme de ces 5 jours : natation, jeux aquatiques, sorties et visites, repas et goûters (CHF 320.- la semaine). De plus amples informations sont disponibles sur notre site ainsi que sur celui de l'ASPIC.

M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL

Contrôles de vitesse

Durant le mois de décembre, la gendarmerie est venue faire des contrôles de vitesse dans la Grand-Rue, soit le 05.12 de 6h30 à 8h00.

Au total, il y a eu 303 véhicules contrôlés et deux conducteurs dénoncés. Le taux d'infraction à Vufflens-la-Ville se monte donc à 0.66 %.

A titre indicatif, le taux d'infraction pour le Canton durant la même période est de 3.21 %.

6. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE M. SAMUEL BERTHOUD : « UN PLAN ÉNERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC) POUR NOTRE COMMUNE »

Réponse municipale

La réponse municipale a été régulièrement déposée et figure dans le registre *ad hoc*.

Rapport de la commission

Le rapport de la commission, composée de M. Nicolas Pittet, Président, et de MM. Jacques Pilet et Samuel Berthoud, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 6 mars 2023.

Le rapport est lu par M. Nicolas Pittet, Président.

Discussion

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente procède directement au vote.

La réponse de la Municipalité au postulat de M. Samuel Berthoud est soumise à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu la réponse de la Municipalité du 9 janvier 2023 ;
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'approuver les conclusions municipales, à savoir : prendre acte du rapport de la Municipalité sur le postulat de M. Samuel Berthoud et lui donner les moyens de réaliser la suite annoncée tout en maintenant en fonction la commission spécifique qui collabore avec elle ;
2. D'approuver les conclusions de la commission, à savoir : prendre acte de la réponse de la Municipalité sur le postulat de M. Samuel Berthoud.

Les conclusions municipales sont acceptées à la large majorité par 33 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

Les conclusions de la commission sont acceptées à la large majorité par 36 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2023 : « MODIFICATION DU RÈGLEMENT POUR LE CONSEIL COMMUNAL »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

Rapport de la commission

Le rapport de la commission, composée de Mme Véronique Miano, Présidente, et de MM. Jean-Yves Duperrut et Quentin Riva, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 25 février 2023.

Le rapport est lu par Mme Véronique Miano, Présidente.

Discussion

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente procède directement au vote.

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 1/2023 du 16 janvier 2023 ;
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'accepter les modifications mentionnées en vert dans les articles 38, 39, 95, 96, 99 et 100 susmentionnés ;
2. De fixer l'entrée en vigueur du Règlement pour le Conseil communal, dont les articles 38, 39, 95, 96, 99 et 100 ont été modifiés, dès son approbation par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) et du délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle.

Le préavis n° 1/2023 est accepté à l'unanimité.

8. ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES À LA COMMISSION DES FINANCES ET À LA COMMISSION COMMUNALE DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔTS ET DE TAXES

Election à la Commission des finances – COFIN

Pour le siège laissé vacant, Mme Stéphanie Reda annonce avoir reçu préalablement la candidature de M. Jean-Claude Bersier. M. Cédric Boss se propose également comme candidat.

On procède au vote à bulletin secret. La Présidente lève la séance le temps du dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Bulletins délivrés : 37	Bulletins nuls : 0
Bulletins rentrés : 37	Bulletins valables : 37
Bulletins blancs : 1	Majorité absolue : 19

Est élu au scrutin individuel secret par 32 voix : M. Jean-Claude Bersier.

M. Cédric Boss obtient 4 voix.

Election à la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes – CCRI

Concernant l'élection d'un-e suppléant-e au sein de la CCRI, la Présidente annonce avoir reçu préalablement la candidature de Mme Alienor Llona.

Etant seule candidate, Mme Alienor Llona est élue tacitement par acclamation.

9. INTERPELLATION DE M. SAMUEL BERTHOUD : « COMMUNICATIONS ACTIVES SUR LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE »

La Présidente invite M. Samuel Berthoud à lire l'interpellation qu'il a déposée.

Pour rappel, l'interpellation par écrit peut se définir comme une demande d'explication adressée à la Municipalité sur un fait de son administration. Elle doit être appuyée par cinq membres du Conseil au moins. Elle entraîne l'obligation pour la Municipalité de répondre immédiatement ou, au plus tard, lors de la prochaine séance du Conseil communal.

La Présidente ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée par les membres du Conseil.

M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que la Municipalité répondra à l'interpellation de M. Samuel Berthoud dans le délai imparti par le règlement.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- Mme Stéphanie Reda, Présidente, annonce ôter sa casquette de présidente pour quelques instants afin de prendre la parole en tant que conseillère intercommunale de l'ASIVenoge, étant donné que son collègue, M. Jean-Claude Stucky, n'a pas pu être présent ce soir. Etant membre de la commission de construction, M. Stucky a souhaité que le Conseil soit informé que le crédit de construction sera voté par le Conseil intercommunal de l'ASIVenoge le 30 mars 2023, ainsi que par le Conseil communal de Penthelaz au début avril. Si les deux conseils acceptent ce crédit de construction, le projet ira de l'avant.
- M. Raymond Lambelet tient tout d'abord à s'excuser d'être intervenu lors de la lecture du courrier de contre-expertise. Mais il se dit interpellé, pour un sujet tel que celui-ci, de la mention d'un numéro de téléphone français sur la lettre et par les voitures aux plaques minéralogiques françaises qui tournent dans le village.
- A propos de l'intervention de M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, relative à la gravière du Moulin d'Amour (cf. PV 4-2022, point 4), M. Marco Grilli rappelle qu'un slide présentant le secteur avec présence significative de gravier avait été présenté et qu'il avait aussi été fait mention d'une lettre d'Orllati. A des fins de transparence, est-il possible de déposer ces deux documents sur l'Intranet du Conseil ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que la Municipalité est d'accord.
- Mme Martine Nicollerat s'interroge sur le retrait du rapport de la commission chargée d'étudier la création d'un fonds d'entraide destiné aux citoyen-ne-s de Vufflens-la-Ville (cf. PV 4-2022, point 1). Le rapport a été retiré, mais où en est ce travail, est-ce que cela continue ?
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, lui répond que rien n'est parvenu au Bureau pour le moment.

- M. Eric Scharmay annonce que certains habitants de Vufflens-la-Ville, notamment en bas du village, n'ont pas reçu l'invitation à la séance publique de présentation des CFF du 22 mars prochain.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, précise qu'il s'agit d'un tout-ménage qui n'a pas été distribué par la Commune.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, suggère d'en informer directement les CFF.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que cette invitation sera déposée « A la une » du site internet de la Commune.
- M. Ludovic Jaugey souhaite connaître ce qui motive les communications du Bureau, en particulier sur les prises de positions politiques de groupements qui ne sont pas membres de la Commune. Il fait évidemment référence au courrier de contre-expertise qui a été lu au point n° 4.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, lui explique qu'il s'agit d'un courrier qu'elle a reçu de la part des activistes qui ont eu un contact préalable avec la Municipalité et qui le lui ont transmis le jour-même en lui demandant de le lire.
- M. Ludovic Jaugey demande s'il y a une motivation du Bureau.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, lui répond que pas du tout. C'est à titre informatif. Chaque personne peut lui adresser un courrier qu'elle est sensée lire au Conseil communal.
- « De la part de la population ? » s'interroge M. Ludovic Jaugey.
- S'il parle de la population de Vufflens-la-Ville, Mme Stéphanie Reda, Présidente, pense que cela ne concerne pas uniquement les habitants de notre village, mais la population en général.
- M. Cédric Boss s'étonne que n'importe qui puisse interpellier les autorités de Vufflens-la-Ville pour faire lire ce genre de choses.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, souligne qu'il ne peut pas s'agir d'affaires privées, que cela doit concerner la Commune.
- M. Cédric Boss renchérit en disant que si l'on trouve un péquin à Pétaouchnok pour écrire une lettre comme quoi la Commune ne fait pas son travail correctement, il aurait le droit de le faire ? Parce que, dans le cas présent, la Présidente a lu un courrier émanant d'activistes, on est d'accord ?
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, tient à préciser que ce n'est pas une action politique de sa part, ni une orientation politique du Bureau. Ce n'est pas non plus une défense des activistes. La Municipalité a discuté avec eux et leur a proposé d'envoyer un courrier qui serait lu lors de la séance du Conseil communal.
- M. Cédric Boss déclare qu'il n'avait pas compris cela.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, dit sa stupeur, samedi matin, lorsqu'il a été informé que certaines personnes squattaient nos forêts. Il s'est alors rendu sur place. La Municipalité a averti la police pour savoir ce qui pouvait être fait ou pas. La presse était également déjà informée. Par la suite, M. le Syndic s'est entretenu au téléphone avec M. Vassilis Venizelos, Conseiller d'Etat. Le collègue municipal s'est partagé les tâches et les discussions pour décider de ce qui allait être fait avec ces activistes sur notre territoire. La peur, c'est évidemment la ZAD à Eclépens-La Sarraz. Que va-t-il va se passer à Vufflens-la-Ville, une ZAD n° 2 ? Après des discussions en long et en large, il a été décidé de privilégier le dialogue avec ces personnes, dialogue qui a eu lieu lundi matin, à l'occasion d'une « Spéciale Muni », avec quatre représentants des occupants de la zone. La discussion, des plus correctes, a duré 1h15 et a permis de partager différents points de vue. Ces mêmes représentants ont ensuite repris contact avec M. le Syndic pour demander de venir exposer leurs motivations lors de la séance du Conseil communal. Il leur a été répondu par un non catégorique, car on ne peut pas venir au Conseil communal exposer ses convictions et faire part de ses revendications. Un nouvel entretien téléphonique a eu lieu entre M. le Syndic et M. Vassilis Venizelos, Conseiller d'Etat, qui lui a expliqué que, lorsqu'il était au Conseil communal d'Yverdon, des courriers de ce type parvenaient parfois au Bureau du Conseil. C'est au libre choix du/de la Président-e de les lire ou pas, selon l'intérêt pour le village. M. le Syndic a alors averti Mme Stéphanie Reda, Présidente, de l'arrivée de ce potentiel

courrier. Par rapport à la teneur des discussions entre les autorités et les représentants de la zone, le choix de le lire était, selon lui, justifié. Toutefois, libre à chacun de se faire sa propre opinion. Tout cela pour dire qu'il y a eu du travail en amont avec les autorités avant que Mme la Présidente ne reçoive cette missive.

- M. Cédric Boss ajoute qu'il n'a rien contre le fait que la Présidente ait lu cette lettre, mais qu'il ne comprend pas qu'on accorde du crédit à des personnes qui n'ont pas la légitimité de s'installer dans la zone forestière du Moulin d'Amour.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, estime ne pas avoir à se défendre à ce sujet. Pour elle, ce n'est pas donner du crédit à quelqu'un que de lire un courrier qu'elle a reçu, à titre purement informatif. Elle ne pensait honnêtement pas heurter des gens et répète qu'il n'y a aucune action politique derrière ce choix.
- M. Joseph Vanderweckene déclare qu'il ne faut surtout pas faire un procès d'intention à la Présidente du Conseil. Elle a cru bien faire en lisant cette lettre, c'est son rôle. Plutôt que de la critiquer, il faut relever son choix de transparence. Dans ces conditions, il se refuse à émettre toute critique envers Mme la Présidente. Elle peut se tromper, on peut ne pas être d'accord avec elle, mais il s'agit de sa propre sensibilité et il dit la respecter. [Applaudissements]
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, le remercie.
- M. David Goy remercie la Présidente d'avoir lu ce texte ce soir. A l'égard des occupants de la zone, le message est aussi que le Conseil communal a pris le temps de les écouter. Dans un souci de transparence, on les a écoutés, entendus et on a fait l'effort de le faire.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, le remercie également.
- M. Guillaume de Buren se réjouit d'entendre la réponse de la Municipalité à l'interpellation qui a été déposée par M. Samuel Berthoud. Au sujet de la commission de surveillance, qui est composée de trois Municipaux ainsi que de deux membres du Bureau, la Présidente et le Vice-président, le Conseiller souhaite savoir combien de fois ses membres se sont réunis : est-ce une fois, deux fois, dix fois ? La commission est-elle active ?
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, lui répond que le Bureau n'a, pour le moment, pas été convoqué par la Municipalité pour intégrer cette commission de surveillance.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare qu'il n'y a pas de thèmes actuellement. On sait qu'il y aura une présentation publique de présentation des projets des CFF le 22 mars prochain, mais cela vient de se mettre en place. Les CFF ainsi que trois autres entreprises vont s'installer sur le restant de la zone. Mais on n'avait pas plus d'informations pour pouvoir travailler en amont. Des décisions seront prises à la suite de la séance publique.
- M. Samuel Berthoud a pris bonne note que la séance du Conseil communal du 3 mai 2023 est annulée. S'agissant d'une séance supplémentaire, cette annulation est-elle due au report d'un projet en particulier ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond qu'il s'agit d'un manque de matière : des dossiers ne sont pas prêts et ont dû être repoussés, car les retours de certaines sociétés ne sont pas encore parvenus et les préavis ne pourront donc pas être finalisés à temps. La Municipalité ne voyait pas l'urgence d'essayer de pousser pour présenter quelque chose au Conseil communal qui ne serait pas abouti.
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, annonce que l'assemblée est conviée à l'apéritif qui suit la séance. S'agissant du report de l'apéritif de fin d'année 2022 qui avait été annoncé, elle prie cependant les membres du Conseil d'excuser le fait qu'il n'en ait pas été fait mention dans l'ordre du jour.

CLÔTURE

La Présidente, Mme Stéphanie Reda clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration et lui donne rendez-vous **mercredi 21 juin 2023 à 20h**.

La séance est levée à 21h10.

POINTS EN SUSPENS

Suivi des objets relevant du droit de proposition des membres du Conseil communal

Forme de l'initiative	Titre	N° du Conseil / source	Réponse attendue de ...	Echéance
Interpellation	<i>Communications actives sur les activités de la commission de surveillance</i>	CC 1-2023 08.03.2023	Municipalité	Réponse annoncée pour le CC du 21 juin 2023